

---

Marie-France Piguet

## **Égalité dans le discours politique post-révolutionnaire : Montlosier et Saint-Simon**

[Droits indisponibles]

---

### **Avertissement**

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

**revues.org**

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

---

### Référence électronique

Marie-France Piguet, « *Égalité* dans le discours politique post-révolutionnaire : Montlosier et Saint-Simon », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 69 | 2002, mis en ligne le 14 mai 2008. URL : <http://mots.revues.org/10653>  
DOI : en cours d'attribution

Éditeur : ENS Éditions  
<http://mots.revues.org>  
<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur : <http://mots.revues.org/10653>

Ce document est le fac-similé de l'édition papier.

© ENS Éditions

Marie-France PIGUET<sup>o</sup>

## Égalité dans le discours politique post-révolutionnaire : Montlosier et Saint-Simon

Je commençais à connaître l'exacte valeur du langage parlé ou muet de l'amabilité aristocratique, amabilité heureuse de verser un baume sur le sentiment d'infériorité de ceux à l'égard desquels elle s'exerce mais pas pourtant jusqu'au point de la dissiper, car dans ce cas elle n'aurait plus de raison d'être. « Mais vous êtes notre égal, sinon mieux », semblaient par toutes leurs actions, dire les Guermantes ; et ils le disaient de la façon la plus gentille que l'on puisse imaginer, pour être aimés, admirés, mais non pour être crus.

Proust, *Sodome et Gomorrhe*, 1922.

Actuellement les grands dictionnaires de langue définissent le plus souvent le mot *égalité* comme la « qualité de ce qui est égal » (dictionnaire *Le Robert*, éditions de 1955 et 1991 ; *Académie* de 1932) ou comme le « fait d'être égal » (dictionnaire *Trésor de la Langue Française*), les mots de « qualité », « fait » indiquant une certaine stabilité, quelque chose d'établi, d'acquis ; il n'en va pas de même au 18<sup>e</sup> siècle où *égalité* se définit par les termes de « proportion », de « rapport », de « parité », c'est-à-dire par des mots qui impliquent une relation, un dynamisme, voire la recherche d'un équilibre. Le *Dictionnaire françois contenant les mots et les choses...* (1680) de Richelet est particulièrement exemplaire à cet égard : « Juste proportion qu'il y a entre les choses, ou les personnes. L'Égalité est fort grande. Il y a de l'égalité entre. Garder de l'Égalité entre les personnes ». Ce déplacement des termes définitoires s'opère tout au long du 19<sup>e</sup> siècle : le dictionnaire de

---

<sup>o</sup> CNRS / ENS-LSH, 15, Parvis René Descartes, 69660 Lyon.

l'Académie ne renouvelle sa définition qu'avec l'édition de 1932, mais celui de Littré par exemple, présente déjà une nouvelle formulation.

*Égalité* étant un dérivé de *égal*, l'écart que manifeste ce déplacement témoigne peut-être seulement d'un changement dans les pratiques lexicographiques qui définissent maintenant un mot dérivé par sa relation sémantique avec celui dont il dérive. Mais l'on sait par ailleurs, que *égalité* sans dérivé jusque-là, devient lui-même source de créations lexicales au 19<sup>e</sup> siècle, avec l'émergence de dérivés directs (*égalitaire*) ou indirects (*égalitarisme*, *égalitariste*) lesquels sont les seuls mots de la famille de *égal* à appartenir d'abord au registre politique. Dès lors, cet écart peut s'interpréter aussi plus profondément comme une modification dans la perception même que l'on se fait de l'égalité à partir du 19<sup>e</sup> siècle, et nous conduit à penser que l'affirmation de l'usage politique du mot *égalité* sous la Révolution, accompagné de son inscription dans la Déclaration des Droits de l'Homme de 1789, a eu pour effet d'infléchir le contenu sémantique du mot du côté de la reconnaissance d'un état, que l'on s'attachera ensuite à défendre, à faire accepter ou à critiquer mais dont l'existence n'est plus à démontrer.

C'est dans cette perspective très générale<sup>1</sup>, mais sans chercher à inférer des résultats obtenus des conclusions hâtives quant à des modifications sémantiques observables sur le temps long, que les usages du mot *égalité* ont été examinés ici. D'une manière fort restreinte, notre propos s'en tient à des textes politiques du début du 19<sup>e</sup> siècle dont les auteurs, Montlosier et Saint-Simon, ont été engagés selon des convictions bien différentes dans la Révolution et les débats politiques de la Restauration.

## « L'abolition des rangs » et « l'esprit d'égalité » : Montlosier

Montlosier est un député de la noblesse d'Auvergne aux États généraux, proche des monarchiens, qui a émigré à Coblençe, Hambourg et Londres. Très hostile aux ultras, il s'est rallié finalement à Bonaparte qui, pour fournir des arguments historiques à la réconciliation nationale à la veille de la proclamation de l'Empire, lui a demandé de travailler à un ouvrage devant établir une continuité entre l'ancienne monarchie, le

---

1. Voir P. Fiala, 1999, « Les termes de l'égalité et de l'inégalité : flux et reflux », dans Pierre Fiala (dir.), *IN/ÉGALITÉ/S Usages lexicaux et variations discursives (18<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles)*, L'Harmattan (coll. « Sémantiques »), p. 7-20.

Consulat puis l'Empire. Montlosier y expose, selon ses convictions, ce qui fonde historiquement l'opposition entre la noblesse et le tiers état. Il dresse alors un véritable réquisitoire contre la monarchie accusée d'avoir contribué à détruire les prérogatives de la noblesse. Napoléon refuse (1807) l'imprimatur et l'ouvrage<sup>2</sup> ne sera publié qu'en 1814.

Montlosier ne défend pas un Ancien Régime qu'il sait largement détesté, c'est plutôt un « maniaque de la féodalité »<sup>3</sup>, hanté par la « confusion des rangs », pour lequel la Révolution a été « un long et terrible suicide »<sup>4</sup>. Il ne cesse de s'élever dans ses différents ouvrages contre les effets de la disparition d'un ordre social où les distinctions de conditions fermement établies se transmettent héréditairement :

La doctrine que j'anathémise porte, sur l'abolition des rangs héréditaires, la proscription de toute transmission autre que celle des richesses, de toute considération autre que celle des talents ; elle établit le triomphe de l'esprit individuel sur l'esprit de famille ; elle place la nation française et toutes les nations de l'Europe en viager<sup>5</sup>.

La nostalgie d'une féodalité rêvée que l'on pourrait dire sollicitée pour mieux s'opposer aux valeurs que la Révolution a confirmées, donne tout son sens à l'usage du mot *égalité* chez Montlosier<sup>6</sup>. Elle détermine en particulier l'axiologie négative à laquelle appartiennent la très large majorité des emplois du terme. Précisons qu'il n'en va pas de même avec *liberté* qui désigne une valeur associée à la noblesse – « sous une monarchie formée, la noblesse est le premier appui et le meilleur garant de la liberté »<sup>7</sup> – c'est-à-dire que Montlosier disjoint *égalité* de *liberté*, et demeure éloigné d'une tradition nobiliaire pour laquelle *liberté* et *égalité* sont des valeurs le plus souvent liées<sup>8</sup>, opposées à la servitude, réservées ensemble au cercle des semblables.

2. F.-D. Reynaud, comte de Montlosier, 1814, *De la monarchie française, depuis son établissement jusqu'à nos jours*, Gide, 3 volumes.

3. L'expression est de R. Casanova, 1970, *Montlosier et le parti prêtre*, Lafont, p. 54.

4. *De la monarchie française, depuis son établissement jusqu'à nos jours*, tome 1, p. 108.

5. *De la monarchie française, depuis la seconde restauration jusqu'à la fin de la session de 1816*, Gide Fils, 1818, p. 390.

6. C'est très précisément le lien entre nostalgie de la féodalité et défense des privilèges de naissance que B. Constant attaque chez Montlosier dans deux articles successifs du *Courrier*, le 1er octobre 1815 et le 18 octobre 1815, publiés à l'occasion de la sortie d'une brochure de notre auteur. Voir B. Constant, *Recueil d'articles*, publié par E. Harpaz, 1978, Genève, Droz, tome 2 p. 241-243 et p. 247-250.

7. *De la monarchie française, depuis le retour de la maison de Bourbon, jusqu'au premier avril 1815*, Egron, 1815, p. 90.

8. C'est la conception défendue entre autres par le comte de Boulainvilliers au début du 18<sup>e</sup> siècle, auteur particulièrement bien connu de Montlosier. Pour des précisions, je renvoie à mon étude : « Usages de la famille de *égal* au 18<sup>e</sup> siècle : l'exemple de Boulainvilliers et celui de la pensée économique », dans *INÉGALITÉ/S Usages lexicaux et variations discursives (18<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles)*, p. 21-41.

Au sein donc de cette axiologie négative qui conduit Montlosier à user du mot *équité* en contexte positif ou neutre, les emplois de *égalité* se déploient selon deux axes complémentaires, l'un étant plus particulièrement en relation avec le discours révolutionnaire, l'autre avec l'exposition d'un système de valeurs.

Il analyse la Révolution comme « une insurrection de la classe moyenne contre la classe supérieure, une invasion violente et criminelle de ses avantages, de ses possessions, de ses droits »<sup>9</sup> en mettant l'accent sur son objectif de nivellement entre les classes : « l'abolition des rangs : tel a été le grand objet de la révolution »<sup>10</sup> et soutient que si « l'abolition des dettes » est réclamée par la « classe indigente » au nom de « l'égalité des biens », « l'abolition des rangs » demeure l'objet des demandes de la « classe moyenne » au motif de « l'égalité des honneurs »<sup>11</sup>.

L'emploi du mot *égalité* suivi d'un complément déterminatif qui explicite l'objet sur lequel porte la relation d'égalité permet à Montlosier d'énoncer ce que la Révolution dans son ensemble n'a pas eu le projet de fonder, à savoir « l'égalité des biens », « l'égalité des propriétés », « l'égalité des richesses », « l'égalité des talents »... et de préciser à l'inverse ce qui a intéressé son action « l'égalité des droits », « l'égalité des honneurs », cette dernière, sa cible principale, composant un sous-ensemble de « l'égalité des droits ».

En l'absence d'un complément déterminatif, c'est-à-dire employé de manière absolue, d'une façon très abstraite qui efface toutes les particularités, *égalité* est dénoncé, avec d'autres mots et expressions en particulier *souveraineté du peuple*, *droits de l'homme*..., comme élément du paradigme révolutionnaire. Il est alors très précisément rapporté au discours jacobin que Montlosier pastiche en ces termes :

Aujourd'hui, comme au temps du grand Robespierre, notre doctrine peut se résumer dans les points suivans : la souveraineté du peuple, les droits de l'homme, l'égalité absolue ; avant tout la haine des temps anciens<sup>12</sup>.

Plus généralement il exprime un emblème, voire un mot d'ordre de la Révolution :

Une masse immense de population indigente, vivant comme les Sauvages [...] sont [...] dans nos maisons et à nos portes, tout prêts aux premiers cris de l'égalité et de la sou-

---

9. *De la monarchie française au 1er janvier 1821*, Gide, 1821, p. 113.

10. *De la monarchie française, depuis le retour de la maison de Bourbon, jusqu'au premier avril 1815*, p. 388.

11. *De la monarchie française au 1er janvier 1821*, p. 100.

12. *Ibid.*, p. 26.

veraineté du peuple, à se jeter sur les sociétés, et à les remplir de désolation et de ruine. Telle a été la révolution française<sup>13</sup>.

L'usage du terme ne se réduit cependant pas tout à fait à des emplois politiques polémiques souvent présents dans les textes de cette époque selon des valeurs très différentes. D'une manière plus singulière, il dépasse la simple participation à la critique du discours révolutionnaire et s'inscrit plus largement dans la stigmatisation de la perte des hiérarchies établies :

Lorsqu'il n'y a plus dans les rangs, de supériorité reconnue par l'opinion et par la loi, comme il y a en même temps des supériorités réelles, on ne peut se défendre que par un sentiment continuellement commandé de mépris, de cette odieuse supériorité [...]. L'égalité ne peut s'établir ainsi dans un état, sans établir en même temps l'arrogance, c'est-à-dire, sans aigrir les mœurs et sans les altérer<sup>14</sup>.

Sans que s'exerce à son sujet une critique philosophique argumentée, cet usage du mot *égalité* se trouve au cœur d'un ensemble idéologique cohérent, en relation avec ce que Montlosier nomme les « principes d'un mouvement révolutionnaire universel ». Ces principes classés hiérarchiquement sont au nombre de cinq :

- le premier, « l'esprit d'indépendance » détruit les liens sociaux ;
- le second, « l'esprit d'égalité » travaille au renouvellement des rangs ou à leur abolition définitive. Il est une conséquence du développement du commerce, des arts, des sciences qui conduisent à un enrichissement rapide ;
- le troisième, « l'opposition de l'esprit individuel à l'esprit de famille » cherche à effacer les effets de la naissance et interdit toute transmission héréditaire des titres ;
- le quatrième, « la haine des temps passés » voit dans la féodalité un temps de brigandage et élève contre la noblesse, les rois, les parlements, les savants, l'opinion publique ;
- le cinquième, « la souveraineté du peuple et la majorité numérique » applique à une société entière des règles établies pour une minorité mandatée.

Montlosier consacre un petit chapitre de son ouvrage publié en 1818<sup>15</sup> à chacun de ces principes qui seront reformulés de manière synthétique et pour la seule situation française en 1821, sous le nom de « principes de la révolution ». Dans cette version ultérieure beaucoup plus courte, il

13. *De la monarchie française, depuis le retour de la maison de Bourbon, jusqu'au premier avril 1815*, p. 367.

14. *Ibid.*, p. 122.

15. *De la monarchie française, depuis la seconde restauration jusqu'à la fin de la session de 1816, 1818*, p. 155-181.

retient « la haine des temps passés », « l'esprit d'indépendance », « la souveraineté du peuple en masse », ajoute « les droits de l'homme » et ce qu'il nomme alors, en usant d'italiques, « *l'individualité* », qu'il prend soin de définir : « *l'individualité*, c'est-à-dire l'abolition de toute transmission de famille, un compte social tout à fait *nouveau* (en italique dans le texte), et dans lequel tout date de l'individu et se concentre dans l'individu »<sup>16</sup>. Si l'on met en regard les deux séries de principes, « l'individualité » semble subsumer dans le contexte des « principes de la révolution », l'ensemble composé par « l'esprit d'égalité » et « l'opposition de l'esprit individuel à l'esprit de famille » retenus dans les « principes d'un mouvement révolutionnaire universel », c'est-à-dire que Montlosier énonce sous ce mot qu'il considère comme un néologisme, ce qui sera repris, modifié et développé un peu plus tard sous celui d'*individualisme*<sup>17</sup>, et fournit probablement une des premières expressions lexicales de cette notion.

D'une certaine manière donc, par la haine farouche qu'il voue aux temps présents, Montlosier établit avec lucidité une liaison entre la notion d'égalité et l'émergence de l'individu dégagé de ses déterminations familiales. Son usage du mot *égalité* comme élément du paradigme révolutionnaire s'alimente partiellement de cette liaison et en redouble en quelque sorte la portée critique.

### « L'égale admissibilité » et « la véritable égalité » : Saint-Simon

Le comte de Saint-Simon partage avec Montlosier une même désignation référentielle des acteurs de la Révolution exprimée par des termes proches. S'il s'agit pour Montlosier de la « classe moyenne », Saint-Simon nomme « classe intermédiaire » ou « seconde classe » l'ensemble des « propriétaires oisifs » qui ne sont pas nobles, des « militaires d'origine roturière », des « citoyens [...] attachés à l'ordre judiciaire » et de tous ceux dont les professions sont « réputées hono-

16. *De la monarchie française au 1<sup>er</sup> janvier 1821*, p. 83.

17. *Le Trésor de la Langue Française* date de 1825 la première occurrence attestée de *individualisme*, dans le journal saint-simonien *Le Producteur*, mais selon L. Jaume le mot *individualisme* a été créé en 1820 par Maistre. Voir L. Jaume 1997, *L'Individu effacé ou le paradoxe du libéralisme français*, Fayard, note 149, p. 81. De leur côté, C. Bouglé et E. Halévy précisent (en note p. 378) dans leur présentation de la *Doctrine de Saint-Simon, Exposition. Première année 1829*, Marcel Rivière, 1924, que le mot *individualisme* est alors employé en connexion avec *individualité*.

rables »<sup>18</sup> qui ont dirigé la Révolution, ensemble qu'il désigne parfois du nom de « bourgeois ».

À l'inverse de Montlosier, Saint-Simon est un aristocrate qui n'éprouve aucun regret de l'ordre anté-révolutionnaire. Il manifeste même une grande confiance dans l'avenir : « L'âge d'or du genre humain n'est point derrière nous, il est au-devant, il est dans la perfection de l'ordre social ; nos pères ne l'ont point vu, nos enfants y arriveront un jour »<sup>19</sup>. Acquis aux idées nouvelles, proche des sans-culottes, il a abandonné publiquement son titre de comte en 1790, et participé activement à la Révolution en créant et animant de nombreuses sociétés populaires. Il restera incarcéré presque un an durant la Terreur. Les analyses que Saint-Simon a données des événements révolutionnaires ont varié tout au long de son œuvre en restant dominées par deux aspects contradictoires : la Révolution est « une calamité » dont il faut « travailler à garantir les générations futures »<sup>20</sup> mais c'est elle qui a déterminé « la tendance au perfectionnement qui se manifeste aujourd'hui dans toute l'Europe »<sup>21</sup>.

Le mot *égalité* ne présente pas une forte récurrence dans l'œuvre de Saint-Simon. On en compte seulement sept occurrences dans le *Système industriel* publié en 1821<sup>22</sup>, ouvrage composé de lettres adressées au Roi et à ceux qu'il nomme « industriels » (cultivateurs, fabricants, négociants, banquiers...) afin qu'ensemble ils unissent leurs forces contre le clergé et la noblesse pour terminer la Révolution : « [le plan de conduite] que j'ai eu l'honneur d'exposer à Votre Majesté [...] consiste à lier d'une manière formelle et irrévocable la cause royale à celle des industriels et des savants »<sup>23</sup>.

Les occurrences du substantif *égalité* offrent dans ce texte la particularité d'être accompagnées d'adjectifs qui, en limitant la portée générale explicitent la pensée de Saint-Simon sur cette question. Les syntagmes ainsi formés, « véritable égalité », « égalité industrielle », « égalité anti-industrielle », « égalité turque » se définissent les uns par

---

18. C.-H., comte de Saint-Simon, *Du Système industriel*, 1821, tome 3, p. 18, dans *Œuvres de Claude-Henri de Saint-Simon*, 1966, Genève, Slatkine Reprints. Toutes les références à l'œuvre de Saint-Simon sont tirées de cette édition en 6 tomes.

19. Saint-Simon, *De la réorganisation de la société européenne*, 1814, tome 1, p. 247-248. Le texte est signé de Saint-Simon et de A. Thierry.

20. *Du Système industriel*, p. 51.

21. *Ibid.*, p. 113.

22. *Du Système industriel* a été publié sous le nom de Saint-Simon, mais A. Comte, alors secrétaire de Saint-Simon, aurait largement participé à sa rédaction. D'après H. Gouhier, 1941, *La Jeunesse d'A. Comte et la formation du positivisme*, Vrin, tome 3, p. 336-337.

23. *Du Système industriel*, p. 159.

rapport aux autres à partir d'une équivalence entre « égalité turque » et « égale admissibilité à l'exercice du pouvoir arbitraire » :

Le dogme de l'égalité turque, c'est-à-dire de l'égale admissibilité à l'exercice du pouvoir arbitraire, peut encore faire de grands ravages : il n'est point tout à fait éteint.

et en note de bas de page :

Je désigne cette sorte d'égalité par l'épithète de *Turque*, parce qu'en effet les Turcs la possèdent depuis fort longtemps<sup>24</sup>.

« L'égale admissibilité » (à l'exercice du pouvoir arbitraire / aux grades / à toutes les places) porte la définition négative de l'*égalité*, celle qui substitue à la nécessaire suppression des abus de la société d'Ancien Régime, la possibilité pour les roturiers d'en tirer profit, ce que Saint-Simon nomme « l'égale participation aux abus »<sup>25</sup>. Saint-Simon crédite ceux qui ont dirigé la Révolution, de 1789 à la date de rédaction de cet écrit (1821), et tout particulièrement les Jacobins et la « faction bonapartiste », de partager une telle conception de l'égalité qui exerce un grand pouvoir de séduction sur le peuple et une forte influence sur les soldats : « Si la loterie fait encore tant de dupes, pourquoi le dogme de l'égalité anti-industrielle n'en ferait-il plus ? »<sup>26</sup>.

En opposition à « l'égale admissibilité », ce que la Révolution a aboli en mettant un terme aux restes de la féodalité : « l'hérédité des droits et des places » :

En se mettant à la tête d'une faction, dont le mot sacramentel est l'hérédité des droits et des places, [le ministère] s'est étourdiment constitué en opposition absolue avec le dogme de l'égale admissibilité<sup>27</sup>.

De son côté, la « véritable égalité », nommée aussi « égalité industrielle » en référence au régime industriel que Saint-Simon appelle de ses vœux, exprime la conception positive de l'*égalité* :

[L'égalité turque] est précisément le contraire de la véritable égalité, de l'égalité industrielle, qui consiste en ce que chacun retire de la société des bénéfices exactement proportionnés à sa mise sociale, c'est-à-dire à sa capacité positive, à l'emploi utile qu'il fait de ses moyens, parmi lesquels il faut comprendre, bien entendu, ses capitaux. On ne peut concevoir rien de plus opposé à cette véritable égalité, fondement naturel de la société industrielle, que le système anti-social en vertu duquel chacun jouirait à tour de rôle du

---

24. *Ibid.*, p. 17.

25. *Ibid.*, p. 162.

26. *Ibid.*, p. 18.

27. *Ibid.*, p. 162.

pouvoir arbitraire, puisque alors on accorderait les avantages sociaux sans aucune condition ni proportion quelconque d'utilité produite<sup>28</sup>.

Déterminée par la notion d'utilité, explicitement reliée à celle de proportion, la « véritable égalité » suppose bien évidemment la disparition des hiérarchies héritées de la féodalité et l'abolition de celles qui se sont développées depuis le début de la Révolution mais elle exige en retour la reconnaissance dans l'ordre politique de nouvelles hiérarchies indépendantes à la fois de la naissance et de l'arbitraire, organisées autour du travail, de la production industrielle et scientifique, c'est-à-dire de la compétence et des capitaux.

La thématique de l'égalité qui emprunte ici à un lexique élargi, procède de sa dépendance des analyses des questions politiques du moment et plus largement d'une philosophie de l'histoire qui voit dans la succession de systèmes d'organisation sociale l'accomplissement du devenir de la société conforme à la « marche de la civilisation ». Ainsi, la Révolution a achevé de rendre caduc l'ancien système sans cependant réussir à imposer le « système industriel » et le « système intermédiaire et transitif » chargé seulement d'assurer le passage entre les deux systèmes, demeure dominant.

Selon leur contexte immédiat chacune des expressions fournit une conception de l'égalité liée à un groupe social engagé dans les luttes politiques, lequel groupe, dans le contexte plus général de l'ensemble de l'ouvrage, désigné alors le plus souvent par le mot *classe*, occupe une place précise dans le processus de la succession des systèmes. « L'hérédité des droits et des places » revendiquée par la « faction féodale » définit la relation entre les personnes dans la vie sociale et politique au sein du « système féodal et théologique », « l'égalité industrielle », rapportée à « l'opinion industrielle », définit cette relation dans le « système industriel et scientifique », cependant que « l'égalité admissibilité », emblème de la « faction bonapartiste », énonce la même relation dans le « système intermédiaire et transitif ».

En fractionnant l'égalité entre « l'égalité turque » et « la véritable égalité », Saint-Simon en critique sa mise en pratique par ceux qui ont dirigé la Révolution, tout en lui maintenant une valeur positive. Alors qu'il attaque tout à fait ouvertement certaines notions centrales de la Révolution, en particulier celles des droits de l'homme et de la souveraineté du peuple<sup>29</sup>, il semble manifester ainsi à l'égard d'*égalité*, une certaine ambivalence qui se trouve déjà exprimée antérieurement de ma-

28. *Idem* en note de bas de page.

29. Voir en particulier dans *Du Système industriel*, p. 83-84 et p. 209.

nière autre et indépendamment de la théorie des systèmes sociaux. Dans une note à l'un de ses premiers textes publiés, *Introduction aux travaux scientifiques du 19<sup>e</sup> siècle*, il examine comme suit le rôle de l'idée d'égalité dans le processus révolutionnaire :

Bossuet a fixé l'attention générale sur l'idée d'égalité, et il a, de cette manière, inoculé la révolution ; car une révolution n'est autre chose que le désir exalté des classes inférieures pour l'établissement de l'égalité. Les révolutions sont des maux affreux, et en même temps des maux inévitables. Les grands progrès de l'esprit humain sont le résultat de grandes crises ; et ces progrès en préparent de nouvelles<sup>30</sup>.

La liaison ici établie entre égalité / révolution / classes inférieures qui n'est pas totalement absente du *Système industriel*, sera reprise aussi dans *L'Industrie* sous le double aspect de la violence dénoncée et de l'accomplissement d'une mutation sociale allant dans le sens de la « marche de la civilisation ». Elle laisse penser que l'égalité demeure chez Saint-Simon une idée motrice pour des transformations sociales conformes aux espérances qu'il formule pour le devenir de la vie en société, mais dont le rôle se situe du côté de la destruction nécessaire de l'ordre ancien :

Si j'examine quelle est la passion qui a opéré la révolution française ; et quelle classe de la société l'a éprouvée le plus fortement, je vois que c'est l'égalité et que les hommes de la dernière classe ont été le plus vivement poussés par leur ignorance, comme par leur intérêt, à s'y livrer avec violence. L'effet de la passion de l'égalité a été de détruire l'organisation sociale qui existait au moment de son explosion<sup>31</sup>.

Sans être en mesure bien entendu de rendre compte de toutes les occurrences de *égalité* chez chacun de ces deux auteurs, c'est-à-dire en laissant très probablement dans l'ombre bien d'autres emplois du mot *égalité*, il apparaît cependant que la référence à l'abolition des privilèges liés à la naissance, réalisée durant la Révolution, motive très largement l'usage du mot. Que cet usage se déploie alors dans le contexte de la nostalgie de la féodalité ou dans celui de l'espoir de temps nouveaux, ce sont les diverses implications et conséquences d'ordre civil, politique, social de cet avènement d'un droit égal pour tous que le mot *égalité* a aussi pour charge d'énoncer maintenant.

---

30. *Introduction aux travaux scientifiques du 19<sup>e</sup> siècle*, 1807-1808, *Œuvres*, tome 6, p. 166.

31. *L'Industrie, second volume, Lettres à un américain*, 1817, tome 1, p. 163-164.